
**ACCORD SUR LA CONSERVATION DES GORILLES
ET DE LEURS HABITATS**

PLAN D’ACTION

Gorilla gorilla gorilla

Gorille des plaines occidentales

Adopté par la Première Réunion des Parties à l’Accord
Rome, Italie, 29 novembre 2008

Plan d'Action 2008 – gorille des plaines occidentales *Gorilla gorilla gorilla*

Aire de répartition : Angola, Cameroun, République centrafricaine, Guinée équatoriale, Gabon, République du Congo, République démocratique du Congo

Introduction

Le gorille des plaines occidentales est l'espèce nominale du genre *Gorilla* (Savage, 1847; Saint-Hilaire, 1852). C'est le taxon le plus répandu et celui dont l'aire de répartition est la plus vaste, s'étendant sur sept pays d'Afrique centrale: Angola (Cabinda seulement), Cameroun, République centrafricaine, Congo, République Démocratique du Congo, Guinée équatoriale et Gabon. Sa distribution est limitée par l'océan Atlantique à l'ouest, au sud par la limite de la zone forestière juste au nord de l'embouchure du fleuve Congo, à l'est par les fleuves Congo et Oubangui, et au nord par la rivière Sanaga (à l'exception de la petite population relique de la forêt d'Ebo, au Cameroun, dont l'appartenance taxonomique n'est pas encore tout à fait claire, mais semble être *G. g. gorilla*, même si elle se situe au nord de la Sanaga, Morgan, et al, 2003).

Les gorilles étaient connus et chassés, du moins dans certaines régions, bien avant le temps des rapports écrits, mais ce ne sera pas avant le milieu du XIX^e siècle qu'ils seront décrits pour la science (Savage et Wyman, 1847). Le spécimen type fut récolté par Dr Thomas Savage, un missionnaire américain, près de l'embouchure de la rivière Gabon dans ce qui est maintenant le Gabon. Cette découverte scientifique a coïncidé avec le débat sur la théorie darwinienne de l'évolution par la sélection naturelle; cette découverte, couplée avec les histoires dramatiques rapportées par les premiers chasseurs, a attiré et incité de nombreux autres chasseurs à collecter grands nombres de spécimens pour les musées du monde occidental. Des spécimens vivants furent également achetés pour les jardins zoologiques et les ménageries, mais tous moururent jeunes. Ce ne fut qu'en 1956 qu'un premier gorille est né en captivité.

Le XX^e siècle a été témoin de la disparition de surfaces de plus en plus grandes des habitats forestiers des gorilles au profit de l'agriculture ou de l'exploitation forestière et des routes, avec pour conséquence une forte régression de l'aire de répartition des gorilles, et une diminution importante des effectifs. Peu d'enquêtes détaillées ont été menées à bien jusqu'à il y a 25 ans environ, et il n'y a pas, de ce fait, d'estimation fiable de densité de population avant cette époque. La chasse et le braconnage se pratiquent encore quotidiennement dans de nombreuses parties de l'aire de répartition du gorille, comme en témoignent les étals de vente de viande de brousse et de médecine traditionnelle dans les villes et les agglomérations de la région (Redmond, 1995; Redmond, et al 2006). Des jeunes gorilles sont également capturés pour la vente comme animaux de compagnie, mais la plupart meurent, à moins d'être secouru par des gens qualifiés. Une organisation s'occupant du sauvetage de ces jeunes animaux capturés, à Brazzaville, a fait état de plus de 80% de mortalité dans les années 1980 (Redmond, 1989), et dans la plupart des cas, au moins deux adultes sont tués pour chaque capture d'un nourrisson. Cela veut dire que chaque jeune animal captif représente quatre jeunes animaux morts, et chacune des captures a occasionné la mort de deux adultes; ainsi, chaque jeune animal sauvé représente une perte de 15 gorilles dans la nature.

La pression combinée de la chasse illégale et du trafic commercial de viande de brousse, de l'exploitation forestière et de l'agriculture, a conduit la sous-espèce à être classée par l'UICN comme en danger en 1996 et en 2000. Tout récemment, l'impact du virus Ebola a été tel que le taxon est considéré depuis 2007 « en danger critique d'extinction ». Les tendances actuelles à la baisse se précisent de façon alarmante, malgré le fait que l'espèce soit protégée légalement dans chaque pays de l'aire de répartition, tant la loi est peu souvent appliquée. L'annonce inattendue en août 2008 de la découverte de grandes densités de gorilles dans le nord du Congo a bien entendu été reçue comme une bonne nouvelle, mais l'UICN a maintenu « en danger critique d'extinction » (Walsh et al, 2007) comme

évaluation de l'état de conservation du gorille des plaines de l'ouest dans la nouvelle version publiée en octobre 2008 (Walsh , Et al, 2008).

References:

- Morgan, B. J. et al. 2003. Newly discovered gorilla population in the Ebo forest. Littoral Province, Cameroon.. *International Journal of Primatology* 24(5):1129–1137
- Redmond, I. 1989 Trade in Gorillas and other Primates in the People's Republic of the Congo. Report for the International Primate Protection League, 42pp.
- Redmond, I. 1995 The ethics of eating ape. *BBC Wildlife* 13: 72-74
- Redmond, I., Tim Aldred, Katrin Jedamzik and Madeline Westwood. 2007 Recipes for Survival: controlling the Bushmeat trade. Ape Alliance and WSPA, downloadable from www.4apes.com/bushmeat
- Saint-Hilaire, Geoffroy I. 1852 Sur le gorille. *Compte rendu des séances de l'Académie des Sciences, Paris*, Vol. 34, 81-84
- Savage, Thomas. 1847 Letter read to the Boston Society of Natural History by Jeffries Wyman
- Savage, T.N., Wyman, J. (1847) External characters, habits, and osteology of *Troglodytes gorilla*. *Boston Journal of Natural History* v: 1847.
- Walsh, P.D., Tutin, C.E.G., Baillie, J.E.M., Maisels, F., Stokes, E.J. & Gatti, S. 2007. *Gorilla gorilla* ssp. gorilla. In: IUCN 2007. 2007 IUCN Red List of Threatened Species. <www.iucnredlist.org>.
- Walsh, P.D., Tutin, C.E.G., Oates, J.F., Baillie, J.E.M., Maisels, F., Stokes, E.J., Gatti, S., Bergl, R.A., Sunderland-Groves, J. & Dunn. A. 2008. *Gorilla gorilla*. In: IUCN 2008. 2008 IUCN Red List of Threatened Species. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 23 November 2008.
- WCS 2008 <http://www.wcs.org/gorilladiscovery/press-release> 5th August 2008

Résumé:

Les populations de grands singes d'Afrique équatoriale sont en diminution partout. On ne peut pas dire exactement combien ils en restent mais le taux moyen annuel de déclin de 4,7% au Gabon entre 1983-2000 (Walsh et al., 2003) et le taux de mortalité élevé (> 80%) enregistré dans deux populations étudiées qui ont été touchées par Ebola, mettent en évidence leur situation critique et l'état de conservation très défavorable de ces espèces, ainsi que l'urgence de renforcer leur protection.

L'atelier de Brazzaville (2005), qui a rassemblé plus de 70 experts, a permis d'identifier clairement les sites les plus importants, et les activités régionales qui doivent être entreprises. L'atelier a permis également d'identifier les besoins principaux et les lacunes en matière de recherche et de rassemblement d'informations de base, sur lesquels sont basés la conception des stratégies de conservation et leur mise en œuvre. Les principaux résultats de l'atelier peuvent se trouver dans la publication suivante: "*Plan d'action régional pour la conservation des chimpanzés et des gorilles en Afrique équatoriale occidentale*", Tutin, C. et al, 2005. Conservation International. Washington, DC. Le Plan d'Action pour le Gorille des plaines occidentales, *Gorilla gorilla gorilla*, est principalement basé sur cette publication majeure.

Douze sites prioritaires ont été identifiés lors de cet atelier de Brazzaville de mai 2005, qui, si l'on pouvait en assurer une véritable mise en protection, pourraient garantir la survie de la majorité des grands singes dans la région.

Une liste claire de la plupart des activités nécessaires et urgentes à entreprendre pour chaque site a été établie par consensus, et représente une stratégie de conservation solide pour l'avenir immédiat, et il a été estimé qu'il faudrait environ 30 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour y arriver.

Les sites les plus importants, les principales menaces et les mesures pour y remédier:

I. Les sites les plus importants: Parmi les conclusions de l'atelier de Brazzaville (2005), les sites les plus importants pour la conservation des grands singes ont été classés trois catégories, les sites exceptionnels prioritaires, les sites prioritaires, et les zones prioritaires à prospecter.

- **Sites prioritaires exceptionnels: (7)**

- Le complexe d' Odzala/Lossi/Pikounda/Ngombe/Ntokou, en République du Congo

- Le complexe du Lac Tele/Likouala, en République du Congo

- Le complexe de la Trinationale de Sangha, un ensemble de sites transfrontaliers entre Le Cameroun/ la RCA / et la République du Congo

- Le complexe de Loango/Moukalaba-Doudou/Gamba, au Gabon

- Le complexe du Dja, au Cameroun

- Le complexe de Boumba-Bek/Nki, au Cameroun

- Le complexe Lopé/Waka, au Gabon

- Le complexe TRIDOM (Dja-Odzala-Minkebe), transfrontalier entre le Cameroun, le Gabon et la République du Congo

- **Sites prioritaires importants (5)**

- Le complexe d' Ivindo, au Gabon

- Le complexe de Rio Campo/Campo Ma'an, en Guinée Equatoriale/Cameroun

- Belinga-Djoua, au Gabon

- Mengamé, au Cameroun

- Le complexe de Conkouati/Mayumba, sites transfrontalier entre le Gabon et la République du Congo

- **Sites prioritaires devant faire l'objet d'inventaires**

Le complexe d'Ebo/Ndokbou, au Cameroun

L'Initiative de la Forêt Transfrontalière du Maiombe, sites transfrontaliers entre l'Angola/ la République Démocratique du Congo, et la République du Congo

II. Les Principales menaces, et les moyens pour y remédier:

Le Braconnage

Les grands singes d'Afrique Centrale, tant les gorilles que les chimpanzés, sont braconnés même s'ils sont sous la protection de lois nationales et internationales dans tous les pays de leur aire de distribution. Les grands singes sont rarement les cibles spécifiques des chasseurs, mais ils seront tués à vue ou peuvent se faire prendre dans les pièges.

- Assurer une application stricte des lois de protection de la faune et de la flore sauvages par des patrouilles de gardes;
- Renforcer les capacités en ressources humaines par le recrutement et la formation afin d'améliorer le contrôle sur les maillons faibles de la chaîne de distribution: les voies de transport et les marchés;
- Assurer l'application des sanctions légales à travers des campagnes de sensibilisation auprès de la police, des gendarmes, des juges et des procureurs.
- Campagnes d'éducation visant un changement d'attitudes
- Réduction de la demande pour la viande de grands singes à travers l'éducation sur les risques sanitaires;
- Fourniture de sources alternatives de protéines dans les zones rurales (culture, élevage, pisciculture);
- Création d'alternatives d'emploi pour les chasseurs professionnels pour la viande de brousse (gardes dans les parcs, écotourisme);
- Révision des sanctions contre les infractions aux lois régissant la faune et la flore sauvages pour un effet de dissuasion efficace (amendes, destruction des armes illégales et confiscation de véhicules).

Les Maladies

Les grands singes sont vulnérables à plusieurs maladies pathogènes affectant les hommes ainsi qu'à des épidémies de zoonoses telles qu'Ebola.

- Développer des programmes à grande échelle de suivi et de surveillance de la santé des grands singes dans tous les sites clés;
- Mettre en place des systèmes d'alerte et d'intervention rapide face à la mortalité des grands singes, y compris, si cela s'avérait nécessaire et faisable, des campagnes de vaccination de gorilles ;
- Mettre en œuvre des programmes de prévention sanitaire pour le personnel des aires protégées ;
- Cibler la recherche sur l'épidémiologie d'Ebola et sur les stratégies possibles de contrôle;
- Identifier et réduire les comportements humains à risque à proximité de l'habitat de grands singes.
- Education et communication au niveau des communautés locales sur les risques de maladies;
- Amélioration des niveaux de vie locaux et des structures pour la santé dans les communautés clés;
- Formation des professionnels locaux en techniques de suivi de la santé;
- Mise en oeuvre de stratégies de contrôle pour la protection des grands singes contre Ebola.

L'Exploitation forestière

L'exploitation forestière favorise la chasse pour la viande de brousse par la construction de routes qui relient des forêts isolées aux centres urbains, par la création d'une nouvelle demande pour la viande de brousse de la part des employés et de leurs dépendants et par la mise à disposition d'opportunités de transport dans les véhicules de la compagnie.

- Développer les partenariats entre les aires protégées et les compagnies forestières actives dans les zones tampons;
- Contrôler sévèrement les routes d'accès pour empêcher la chasse commerciale pour la viande de brousse;
- Fournir des sources alternatives de protéines aux employés et à leurs dépendants.
- Inclure l'obligation d'appliquer les lois régissant la protection de la flore et de la faune sauvages dans les modèles régionaux de certification d'une exploitation forestière durable;
- Poursuivre la recherche sur l'impact à moyen et long terme de l'exploitation forestière sur les grands singes, en particulier sur les chimpanzés.

III. Les mesures de conservation par pays

1. CONGO

Le Congo est l'un des principaux producteurs de pétrole en Afrique, avec des potentialités importantes pour un développement futur d'exploitation en mer. Le pétrole et le bois représentent 80% du PIB. Il s'agit d'un des pays les plus densément couverts de forêts du continent africain.

Les fleuves Congo et Oubangui forment la limite orientale de l'aire du gorille de plaine occidentale. Le fleuve Oubangui forme la limite orientale de l'aire de répartition de l'espèce. Tandis que la région frontalière avec la Province de Cabinda (Angola) et la région du Bas-Congo (RDC) forme la limite méridionale de l'espèce. Une très large proportion (>80%) des gorilles de plaine occidentaux vivrait au Congo, surtout dans le nord massivement couvert de forêts, mais aussi, à un moindre degré au centre et dans le sud-ouest du pays. Les résultats d'inventaires, présentés en 2008, ont révélé des densités plus élevées qu'attendues dans les forêts marécageuses du nord du Congo. Ils ont notamment attiré l'attention sur l'importance de cette région encore peu explorée. La population de la région de Ntokou-Pikounda est maintenant estimée à 73.000 gorilles et celle du Ndoki-Likouala à 52.000, alors qu'une population totalement inconnue, d'environ 6.000 gorilles, a été découverte dans un marais isolé à Raphia. La plupart de ces gorilles vivent en dehors de toutes zones protégées, mais le Gouvernement du Congo se serait engagé à créer un nouveau Parc National dans la région de Ntokou-Pikounda. Des inventaires complémentaires sont attendus sur l'ensemble de la région.

Là où elle est accessible cette grande population de gorilles est néanmoins menacée en raison de l'exploitation forestière et du braconnage qui lui est souvent associé, et depuis les années fin 90, par la forte menace que représente le virus Ebola. La consommation de viande de brousse est traditionnelle parmi certains groupes ethniques dans le nord, mais la demande de viande de brousse s'est accrue dans les villes et les cités du Congo et des pays voisins suite à l'augmentation des revenus de la classe moyenne citadine qui peut se l'offrir.

1. Législation

Nationale :

Les principales lois traitant de la conservation et de l'utilisation de la faune sont la loi 48/83, la loi 49/83 et le décret 85/879. Le ministère de l'économie forestière et de l'environnement (MFEE) est responsable de la conservation de la faune et régule son utilisation, en ce y compris la gestion des aires protégées. Il y a trois catégories principales d'aires protégées : les parcs nationaux (3) ; les réserves de faune (6) ; les domaines de chasse (2). Il y a également 4 sanctuaires de faune, dont 2 pour les gorilles et 2 pour les chimpanzés.

Internationale :

- Traité COMIFAC, 2005
- Déclaration de Kinshasa, 2005
- CMS, 2000
- CBD, 1993

- WHC, 1987.
- CITES, 1983
- ACCNNR, 1981
- Accord de Lusaka
- RAPAC

La République du Congo a deux Réserves de la Biosphère: Odzala-Koukoua PN et Dimonika (les monts du Mayombe)

2. Actions de conservation

Aires protégées importantes pour le Gorille de plaine occidental :

- **Le PN de Odzala-Koukoua** (13.456 km²) : Odzala enregistre des densités parmi les plus élevées de gorilles de plaine occidentaux en Afrique centrale (en moyenne 5.4 individus/km², et jusqu'à 11.3/km² dans les forêts à Marantacées), il est administré depuis 1992 avec le soutien d'ECOFAC. Il s'agit d'une des réserves les plus importantes pour la conservation des éléphants et des gorilles en Afrique centrale et peut être considérée comme une des régions du monde les plus spectaculaires pour la vie sauvage. La réserve abrite des types de forêts mélangés et à Marantacées et une abondance de clairières forestières qui soutiennent des densités exceptionnelles d'un certain nombre de grands mammifères charismatiques, dont les gorilles occidentaux.

- **Le PN de Nouabalé-Ndoki** (4.263 km²), maintenant géré par MFEE/WCS.

- **Le PN Conkouati-Douli** (5.049 km²), sur la côte atlantique au sud-ouest du Congo, il s'agit aussi du site avec le programme de réhabilitation et de relâcher de chimpanzés captifs le plus réussi. Celui-ci se fait en partenariat avec l'ONG locale, HELP-Congo

- Le sanctuaire de gorille de **Lossi**, une petite réserve créée par les communautés locales

- La réserve communautaire **du lac Télé/Likouala** :

La Réserve communautaire du lac Télé s'étend sur une superficie d'environ 4.500km² dans les marécages de Likouala au nord du Congo. La réserve est constituée majoritairement de forêts marécageuses, avec des parties de forêts ripariennes et de forêts de plaine à espèces mixtes sur les îlots de terre ferme ainsi que de parcelles de savanes. La Réserve communautaire du lac Télé est l'une des deux seules aires protégées d'Afrique Centrale visant à la conservation de l'habitat de forêt marécageuse, et la seule aire de ce type faisant partie de l'aire de distribution taxonomique des grands singes considérée ici. Les forêts marécageuses se sont avérées très importantes sur le plan écologique pour les grands singes et abritent notamment des grandes populations de gorilles de plaine de l'Ouest. Par ailleurs, les forêts marécageuses qui sont intactes, écologiquement fonctionnelles, et abritant une variété d'espèces endémiques et d'espèces dépendantes de zones humides, ne risquent généralement pas d'être exploitées. L'inaccessibilité relative des forêts marécageuses limite l'extraction de leurs ressources et pourrait également faire barrière à la propagation des maladies, y compris Ebola. La Réserve communautaire du lac Télé et ses environs représentent donc un refuge particulièrement sûr pour des espèces de faune et de flore qui sont menacées ailleurs.

Projets/actions actuels ayant des implications directes ou indirectes pour la conservation des gorilles:

1. ECOFAC, programme de conservation financé par l'Union Européenne, a été très actif au niveau de la gestion du PN d'Ozala-Koukoua depuis 1992.

2. WCS est impliqué dans la conservation du PN de Nouabalé-Ndoki, avec une compagnie d'exploitation forestière, CIB, dans un programme dont l'objectif est de développer des directives concernant la chasse, ce qui inclut l'interdiction de chasser les grands singes ainsi que toute espèce menacée, et l'interdiction d'exporter de la viande provenant de la concession. En conséquence, la chasse commerciale de viande de brousse a été réduite.

3. Le gouvernement du Congo exige maintenant que toutes les compagnies d'exploitation forestière opérant au nord du Congo payent pour financer les "écogardes" et la gestion de la faune sur leurs concessions.

4. L'écotourisme et l'observation des gorilles sont développés sur plusieurs sites, notamment dans le PN de Odzala-Koukoua et le PN de Nouabalé-Ndoki.

5. Sanctuaires :

Partant d'un orphelinat de gorille dans le Zoo de Brazzaville en 1989, un accord de coopération a été signé en 1993 entre le gouvernement de la République du Congo et la Fondation John Aspinall. Un protocole d'accord a été conclu en 2002 pour la gestion en partenariat d'une aire protégée, dénommée Réserve ou Sanctuaire des gorilles de Lésio-Louna. Dans cette aire protégée, située à 150 km de Brazzaville, un projet d'habituation et de réinsertion des gorilles en milieu naturel est actuellement mis en œuvre. Ce site, couvrant une superficie de 1700 km², est constitué d'une mosaïque de savanes et de forêts galeries, arrosée des rivières Lésio, Louna, Léfini et de nombreux lacs.

Initiatives internationales ayant des implications directes ou indirectes sur la conservation de gorilles

1. Le Congo fait partie de la Trinationale de la Sangha (TNS), une zone transfrontalière de conservation d'une superficie de 7.300km², qui se compose du PN de Nouabalé-Ndoki du Congo, du PN du lac Lobéké du Cameroun et du PN de Dzanga-Ndoki de la RCA. Chacun des trois secteurs de la TNS soutient des populations importantes de gorilles.

2. Il existe une proposition pour une zone transfrontalière du Mayombe, entre le Congo, l'Angola et la RDC, mais cette proposition n'a pas encore été approuvée par les gouvernements.

3. Actions prioritaires :

a. Sur le plan national :

- Renforcer la mise en application des lois, les brigades anti braconnage dans les concessions forestières ;
- Renforcer la surveillance des Aires Protégées ;
- Développer un système de surveillance contre les activités illégales visant les gorilles ;
- Entreprendre davantage de recherche sur le statut, la distribution et la biologie des gorilles ;
- Améliorer la coordination de la recherche et du suivi des populations de gorilles, leur distribution, et l'épidémiologie des maladies (en particulier le virus d'Ebola) sur l'ensemble du Congo ;
- Renforcer la recherche sur les vaccins contre le virus d'Ebola ;
- Développer une politique nationale de tourisme, et favoriser l'écotourisme local ;
- Développer des sources de revenus alternatives pour les communautés rurales ;
- Créer une agence autonome de gestion de la faune et des Aires Protégées ;
- Entreprendre les campagnes d'information et d'éducation à grande échelle nécessaires pour informer les Camerounais du statut d'espèce très menacée des gorilles et attirer leur attention sur les lois de protection de la faune.

b. Actions prioritaires à entreprendre dans les sites prioritaires exceptionnels pour Gorilla g. gorilla au Congo: pour chaque site, les actions requises, les associés potentiels, le calendrier et les fonds nécessaires ont été identifiés lors de l'atelier de Brazzaville en 2005 . Les sites identifiés sont les suivants:

Complexe d'Odzala-Lossi-Pikounda-Ngombe-Ntokou :

- Établir une structure capable de répondre rapidement ainsi qu'une surveillance épidémiologique systématique pour Ebola, avant, après et pendant les épidémies.
- Mettre en place des instruments de bio-surveillance des populations de gorilles dans les zones affectées et non affectées par Ebola, afin d'en évaluer l'impact.
- Augmenter les capacités en matière de techniques d'échantillonnage biologiques et de bio-surveillance par des programmes de formation appropriés.
- Établir un système de pré alerte et des campagnes de prise de conscience concernant Ebola dans la communauté locale.
- Mettre en place des instruments de protection efficace pour les populations de gorilles au travers de patrouilles anti-braconnage.

Complexe du lac Tele-Likouala:

- Soutenir les agents du gouvernement et les communautés locales en favorisant et en mettant en œuvre de grands efforts de conservation des gorilles dans et autour de la réserve de la communauté du lac Tele.
- Mener des inventaires de base dans les marais de Likouala et de Baille, au sud-est et à l'ouest de la réserve de la communauté du lac Tele pour évaluer les populations de gorilles.
- Standardiser les protocoles de formation et la mise en œuvre de programmes de biosurveillance des grandes populations de singe.
- Établir des systèmes de surveillance systématique permettant de détecter l'apparition d'épidémies de maladies zoonotiques dans les populations de gorilles.

Complexe de Konkouati-Mayumba, République du Congo et Gabon (voir les sites d'importance internationale)

Sites d'intérêt particulier : Le Sanctuaire de Lésio-Luna

- Monitoring des gorilles réintroduits, ainsi que des autres espèces de mammifères ;
- Appui aux initiatives villageoises pertinentes
- Protection et gestion rationnelle des écosystèmes naturels de l'aire protégée et de toutes les ressources naturelles ;
- Renforcement des capacités du personnel de surveillance ;
- Implantation des infrastructures de base et développement du tourisme de vision, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes.

Sanctuaire de Lossi : les données seront transmises ultérieurement par le Congo.

c. Coopération internationale/transfrontalière

- Renforcer les initiatives et accords transfrontaliers existants, en particulier :

1. **La Trinationale de la Sangha** : Ce complexe couvre une superficie de 25.000km² contiguë de forêt tropicale humide de plaine, d'une importance biologique critique. La biodiversité est partiellement protégée dans trois parcs nationaux: le Parc national de Lobéké au Cameroun, le Parc national de Dzanga-Ndoki en République Centrafricaine et le Parc national de Nouabalé-Ndoki en République du Congo. Ensemble, ils protègent l'un des blocs forestiers les plus intacts en Afrique Centrale, abritant une des plus grandes populations de chimpanzés et de gorilles sur le continent, ainsi que des populations importantes d'autres espèces de grands mammifères menacés comme l'éléphant de forêt ou le bongo. Le reste du paysage est dominé par des concessions forestières, témoins de l'expansion rapide ces deux dernières décennies de l'exploitation forestière industrielle dans la région. En République du Congo, des programmes de gestion durable de la faune sont actuellement testés sur 1,8 millions d'hectares de forêts de production — un habitat potentiel pour les grands singes — autour du Parc national de Nouabalé-Ndoki. Le Complexe trinational de la Sangha ne représente pas seulement un site de grande importance régionale et

globale pour la faune, mais a également le potentiel de permettre l'évaluation et le renforcement de l'efficacité des approches transfrontalières et collaboratives de la conservation.

- Développer un système de surveillance épidémiologique et une structure capable de répondre rapidement à l'apparition de maladies, plus spécifiquement Ebola.
- Améliorer les structures juridiques et l'application des lois dans les aires protégées et les concessions, y compris l'amélioration des capacités locales, des systèmes de suivi, et la promotion des lois en matière de conservation et de protection de la faune dans les concessions forestières .
- Standardiser les protocoles de formation et la mise en œuvre des programmes de bio-surveillance des populations de gorilles.
- Développer et favoriser des structures nationales et transfrontalières pour l'écotourisme centré sur les gorilles dans les parcs nationaux de Nouabalé-Ndoki, de Dzanga et de Lobéké.

2. Le Complexe TRIDOM :

Le Complexe transfrontalier trinational Dja-Odzala-Minkebe (TRIDOM) s'étend sur le Congo, le Gabon et le Cameroun. Il comprend sept aires protégées et couvre une superficie de 141.000 km² dont 35.968 km² (24%) d'aires protégées. Il s'agit des aires protégées suivantes:

- Dja, Boumba-Bek, Nki et Mengame pour le Cameroun;
- Minkébé et Mwagne pour le Gabon;
- Odzala pour le Congo

Les trois gouvernements des pays concernés, ainsi que le WWF, WCS et le programme ECOFAC ont activement participé à la préparation du Tridom. Cette préparation abouti à la signature d'un Accord TRIDOM de coopération en février 2005 par les ministres en charge des aires protégées du Cameroun, du Gabon et de la République du Congo. Cet accord qui marque l'engagement des pays à gérer le Complexe TRIDOM définit les structures trinationales de gouvernance.

Dans l'optique de maintenir les fonctions et la connectivité écologiques dans la TRIDOM et d'assurer la conservation à long terme de son système d'aires protégées, un projet a été créé. Celui-ci repose sur une subvention du FEM via le PNUD pour une durée de sept ans.

Les structures de gestion du projet TRIDOM sont les suivantes :

* une Unité Régionale de Gestion du Projet (URGP) apportant un appui technique aux trois Equipes de Projet Nationales (EPN).

* Un Comité Régional de pilotage du projet, qui a pour objectif de veiller à la bonne mise en œuvre du projet, d'assurer un processus décisionnel transparent et de représenter les intérêts des parties prenantes dans sa mise en œuvre.

* Un Comité scientifique et technique ; qui est un organe auxiliaire du Comité de Pilotage Régional. Il a pour rôle d'assister ledit Comité de Pilotage dans sa mission de supervision des activités du projet.

3. Le Complexe de Conkouati-Mayumba, République du Congo et Gabon

- Développer les capacités et les structures nécessaires à la mise en œuvre efficace des lois et du processus judiciaire dans le parc national de Conkouati-Douli et les zones tampons avoisinantes, y compris la formation de gardes du parc et les efforts en matière de conservation transfrontalière et des politiques.
- Construire une station de recherche et de formation sur les grands singes dans le PN de Conkouati Douli, de manière à pouvoir mener une bio-surveillance efficace et fournir une force de dissuasion efficace contre le braconnage.
- Mener des inventaires de base sur les populations de grands singe et d'autres grands mammifères dans le PN de Conkouati Douli et la zone tampon du PN de Mayumba.
- Établir des systèmes de surveillance systématique permettant de détecter l'apparition de maladies zoonotiques.
- Mise en place de programmes de sensibilisation des communautés locales, avec un accent particulier sur les gorilles.

4. La forêt de Mayombe, République du Congo, Angola (province de Cabinda), République Démocratique du Congo

- Renforcer les initiatives et les accords transfrontaliers existants, pour la forêt de Maiombe, entre la République du Congo, l'Angola (province de Cabinda), et la République Démocratique du Congo
- Mettre en place un système concerté de conservation entre l'Angola, la République du Congo et la RDC pour assurer la survie de cette population, la plus méridionale de gorille de plaine occidentale, qui migrerait de manière saisonnière à travers les frontières de ces pays;
- Développer la collaboration et l'échange d'information transfrontalière entre les trois pays sur la situation du gorille des plaines de l'ouest
- Développer une nouvelle initiative de conservation transfrontalière, en réponse à la contrebande de faune et de bois. Une proposition a été développée par le PNUD, et devrait être poursuivie. Cette proposition suggère notamment de :
 - Mener des inventaires sur les populations de gorilles dans la forêt de Maiombe à Cabinda, en RDC, et en République du Congo, de manière à rassembler des données de comptages de gorilles, du statut de l'habitat ainsi que la collection de matériel génétique.
 - Former les participants appartenants aux communautés locales ainsi que le personnel de recherche, aux méthodologies de recensement et à la mise œuvre des lois par les communautés.
 - Conduire des enquêtes socio-économiques sur le commerce et le marché de la viande de brousse, la pression de la chasse et les attitudes locales vis-à-vis de la conservation de la forêt de Mayombe.

5. Les Plateaux Batéké (les données seront communiquées prochainement par le Congo)

2. Gabon

Situé entre le bassin du Congo et le Golfe de Guinée, le Gabon est entouré par le Cameroun, la Guinée Equatoriale et la République du Congo. Des décennies de stabilité politique, une densité de population humaine relativement faible (bien qu'en rapide accroissement aujourd'hui) et des ressources naturelles abondantes, notamment du pétrole et des forêts, expliquent la prospérité du pays.

Le gorille de plaine occidentale se rencontre dans tout le pays ; dans les années 1980-1990, la population nationale des gorilles du Gabon était estimée autour de 35.000 individus. Cependant, plusieurs signes indiquent actuellement que beaucoup de populations peuvent avoir été réduites à une densité si faible dans les secteurs affectés par la chasse et par le virus Ebola, que leur viabilité est aujourd'hui menacée.

1. Législation

Internationale :

- CBD, 1997
- WHC, 1986. (Un Site Patrimoine Mondial : le PN de la Lopé. Et un site MAB UNESCO, la réserve de Ipassa-Makokou, qui fait maintenant partie de Parc National d'Ivindo).
- ACCNNR, 1988
- CITES, 1989
- Traité COMIFAC, 2005
- CMS, 2008

2. Actions de conservation

Zones protégées importantes pour le Gorille de plaine occidentale :

• **Complexe de Gamba, PN de Loango et PN de Moukalaba Doudou** : ce complexe couvre une superficie de 12.230km² au sud-ouest du Gabon et comprend deux parcs nationaux: Loango (1.550km²) et Moukalaba-Doudou (4.496km²). La variété des paysages — savanes, mangroves, lagunes et plages — en fait un site d'une grande beauté naturelle et une zone d'importance pour l'écotourisme, avec plusieurs initiatives déjà en cours. Les éléphants, les hippopotames, les buffles et les gorilles peuvent être observés sur les plages et les crocodiles dans les lagunes. Les gorilles et les chimpanzés sont présents partout et la plus forte densité de gorilles au Gabon a été enregistrée au mont Doudou. Des recherches sur les grands singes sont en cours, y compris l'habituation de groupes. Les impacts directs sur l'environnement de l'extraction pétrolière ont été réduits mais la diminution de la production de pétrole et le chômage qui en résulte créent une menace accrue de braconnage. L'écotourisme a été identifié comme un outil de développement durable et le potentiel de l'observation des gorilles est étudié. Le maintien et le renforcement de la protection des populations de grands singes sur ce site sont d'une importance vitale.

• **PN de La Lopé et PN de Waka** couvrent une superficie de près de 12.000km² et comprend les deux parcs nationaux Lopé et Waka ainsi qu'un corridor proposé les reliant, qui fera l'objet d'une exploitation forestière sélective. L'habitat est en grande partie une forêt tropicale de plaine, comprenant une forêt à marantacées et une mosaïque de savanes et de forêts galeries dans la partie nord du Parc national de la Lopé. Il y a quelques zones montagneuses et la diversité de la flore atteste de la dynamique des changements historiques d'origine climatique de la végétation. Avec ses paysages spectaculaires et variés, et un accès relativement facile aux parties nord, le Parc national de la Lopé est un site primordial pour le développement de l'écotourisme, et pour la recherche appliquée.

• **PN d'Ivindo** : ce parc national créé en 2002 couvre une superficie d'un peu plus de 3.000 km² le long du fleuve Ivindo au nord-est du Gabon. La zone additionnelle pour ce site prioritaire est constituée de concessions forestières industrielles autour du parc.

• **PN de Minkébé**

• **PN Birougou**

• **Réserve de la Biosphère Makokou**

• **Monts de Cristal**

• **Wonga Wongué**

• **Mwagne**

• **Mayumba**

• **Belinga- Djoua** : ce site est important pour la conservation des grands singes. Cependant, les menaces vont s'accroître avec le projet d'exploitation des réserves de fer de Belinga et la construction d'une voie de chemin de fer pour le transport du minerai jusqu'à Libreville.

Projets/actions actuels ayant des implications directes ou indirectes pour la conservation des gorilles :

• ECOFAC, programme de conservation financé par l'Union Européenne, a été très actif au Gabon depuis 1992, et a supporté et financé en particulier la gestion et le développement du PN de la Lopé.

• WWF est actif au Gabon depuis les années 1980; un des projets le plus ancien est situé dans la Forêt de Minkebe, avec des fonds provenant de la DGIS (Coopération au développement Néerlandais) et de CARPE (USAID), où le WWF mène le projet de conservation de Minkebe; le complexe de Gamba a aussi depuis 1990 bénéficié de l'assistance du WWF; aujourd'hui et pour les 5 années à venir, avec un financement de CARPE, le WWF va assister les gouvernements du Gabon et de la République du Congo à développer, mettre en place et surveiller un plan intégré d'utilisation des terres dans le paysage de Gamba-Conkouati. Ce plan intégré comprendra la désignation de différentes zones d'usage et la rédaction de plan de gestion pour chacune d'elles qui précisera l'utilisation des ressources et la gouvernance à suivre.

• Global Forest Watch travaille avec des organisations locales au Gabon pour rassembler et diffuser des informations sur le développement forestier.

- WCS s'est impliqué au Gabon depuis 1985, et mène actuellement un programme national important qui inclut des activités dans la majorité des parcs nationaux, en particulier un appui institutionnel au ANPN, une surveillance dans tout le pays du commerce de viande de brousse, une nouvelle planification des Aires Protégées, et la réduction des impacts des exploitations forestières.
- Gorilla Organization a débuté récemment un projet pour aider le développement de l'écotourisme dans et autour du PN de Moukalaba Doudou, où des densités élevées de gorilles sont rapportées

3. Actions prioritaires :

Les priorités immédiates pour la conservation des gorilles sont :

a. Sur le plan national :

- Développer des moyens de gestion professionnels dans les 13 nouveaux parcs nationaux créés en 2002 ;
- Renforcer la législation
- Développement d'une stratégie nationale pour une utilisation rationnelle et durable de la faune
- Développer des actions de conservation des primates dans les concessions forestières sous aménagement durable.
- Grandes campagnes d'information et éducatives nécessaires pour informer des citoyens du déclin et du statut menacé des gorilles et pour attirer leur attention sur le respect des lois de protection de la faune.
- Suivis complémentaires des effectifs de gorilles.

b. Actions prioritaires à entreprendre dans les sites prioritaires exceptionnels pour Gorilla g. gorilla au Gabon: pour chaque site, les actions requises, les associés potentiels, le calendrier et les fonds nécessaires ont été identifiés lors de l'atelier de Brazzaville en 2005 . Les sites identifiés sont les suivants:

- le complexe de Loango-Moukalaba-Doudou Gamba :

- Renforcer les mesures anti-braconnage sur tous les sites, particulièrement dans les concessions forestières situées dans les zones tampons.
- Introduire des mesures pour minimiser les risques de transmission de maladies et établir un système de surveillance de la santé des singes, des règles pour toutes les personnes présentes dans l'aire protégée, d'éducation des villageois et des touristes et des analyses des échantillons fécaux des singes.
- Dans le cadre d'une stratégie globale d'écotourisme pour ce site, développer et favoriser un tourisme responsable centré sur les gorilles
- Renforcer les moyens de la recherche pour répondre aux menaces sur les singes, intégrer la recherche dans la gestion du site, fournir un appui à la formation, à la collecte de données et à leurs protocoles d'analyse et d'application.
- Maintenir le programme de bio-surveillance des singes, y compris à la formation de méthodes de suivi pour le personnel de recherche.

- Le complexe Lopé-Waka

- Renforcer les programmes existants en matière d'éducation à la santé et mettre en place des programmes de suivi de la santé des gorilles pour minimiser les risques de transmission de la maladie entre humains et grands singes (en cours WCS-CIRMF).
- Renforcer la recherche et les programmes de formation, et améliorer les capacités locales en matière de gestion adaptative, au travers de protocoles de recherche et de systèmes localisés destinés à évaluer l'efficacité de la gestion et des actions en matière de conservation des gorilles.

- Standardiser les protocoles pour la formation et la mise en œuvre des programmes de suivi pour les populations de gorilles.
- Améliorer les capacités de mise application des lois dans les aires protégées et les concessions d'exploitation forestière, en ce compris la mise en place d'une brigade anti-braconnage mobile, mais aussi des formations spécialisées pour les autorités locales, les gendarmes et les magistrats.
- Développer et favoriser un tourisme responsable centré sur les gorilles, du moins sur les groupes de gorilles déjà habitués à l'homme, dans le cadre d'une stratégie plus large d'écotourisme pour ce site.

- Complexe d'Ivindo :

- Renforcer et prolonger les programmes en cours en matière d'éducation à la santé et de suivi de l'état de santé des grands singes, de manière à réduire les risques de transmission de maladie entre humains et grands singes.
- Développer et favoriser un écotourisme responsable centré sur les gorilles au niveau de Langoué Bai, à partir de plates-formes d'observation, ainsi qu'à d'autres endroits appropriés dans le cadre d'une vaste stratégie d'écotourisme pour le réseau des parcs nationaux du Gabon.
- Développer les capacités locales en matière de recherche sur l'écologie des gorilles, leur comportement et leur santé, à travers un appui au centre de recherche d'IRET.
- Maintenir et développer les partenariats avec les compagnies forestières dans la zone tampon, de manière à renforcer la conservation des gorilles et à renforcer les capacités locales en matière du suivi des tendances de populations.
- Maintenir le programme de bio-surveillance des grands singes, y compris la formation aux méthodes de suivi/ surveillance pour le personnel de recherche.

- Complexe de Belinga-Djoua

- Mener des inventaires afin de mieux connaître la distribution et la densité de gorilles sur tout le site, ce qui comprend la formation aux méthodologies de suivi pour le personnel de recherche.
- Mettre en application des mesures afin d'empêcher la fragmentation des blocs d'habitat des gorilles par la prévention de nouvelles implantations humaine et de nouveaux déboisements le long de la route de Zadie-Belinga.
- Sensibiliser les utilisateurs locaux à la nécessité de protéger les gorilles, et améliorer l'organisation des missions anti-braconnage.
- Créer un sanctuaire de gorilles à l'intérieur du TRIDOM, basé sur les résultats des inventaires.
- Entreprendre ou poursuivre des recherches épidémiologiques appliquées sur le virus Ebola, rassembler des échantillons fécaux et effectuer les autopsies des cadavres trouvés, de manière à évaluer l'impact des épidémies passées d'Ebola et l'état de santé actuel des populations de gorilles.

c. Coopération internationale transfrontalière :

- Favoriser une gestion transfrontalière des populations de gorilles
- Renforcer les accords et les initiatives transfrontaliers existants, en particulier :

- Le complexe de Conkouati-Mayumba, République du Congo et Gabon

- Développer les capacités et les structures nécessaires à la mise en œuvre efficace des lois et du processus judiciaire dans le Parc National de Conkouati-Douli et les zones tampons avoisinantes, y compris la formation de gardes du parc et les efforts en matière de conservation et de politique transfrontalières.
- Construire une station de recherche et de formation sur les grands singes dans le PN de Conkouati Douli, de manière à pouvoir mener un programme de bio-surveillance efficace et fournir une dissuasion efficace contre le braconnage.
- Mener des inventaires de base sur les populations de grands singe et d'autres grands mammifères dans le PN de Conkouati Douli et la zone tampon du PN de Mayumba (fait régulièrement par WCS, tous les ans à Mayumba et tous les deux ans à Conkouati).
- Établir des systèmes de surveillance systématique afin de détecter l'apparition de maladies zoonotiques.
- Mise en place de programmes de sensibilisation des communautés locales, avec un accent particulier sur l'importance des gorilles dans l'écosystème.

3. Cameroun

Depuis plusieurs décennies, le Cameroun connaît une relative stabilité politique, ce qui lui a permis un développement régulier de ses infrastructures, de l'agriculture et des industries pétrolières et d'exploitation du bois.

Deux sous espèces de gorilles vivent dans les forêts du Cameroun, le gorille de plaine occidental et le gorille de Cross River. Le gorille de plaine occidental est présent avec une population récemment estimée à 15.000 individus (Caldecot et Miles). Les deux-tiers de cette population vivent dans un triangle d'Aires Protégées situées aux frontières communes du Cameroun (PN du lac Lobéké), de la RCA (PN de Dzangha-Ndoki) et du Congo (PN de Nouabalé-Ndoki), collectivement appelé "Trinationale de la Sangha" (noyau de 7.300km² et zones tampons de 21.000km²). Le dernier tiers des gorilles de plaine occidentaux vivant au Cameroun est distribué entre 7 ou 8 Aires Protégées ayant des statuts variés.

1. Législation

Nationale

Le loi n° 94/01 (1994) qui établit les règles régissant l'exploitation de la forêt, de la faune, et les règlements de pêche, énumère les gorilles comme espèce appartenant à la catégorie A, c'est à dire comme entièrement protégées contre toute chasse, capture, ou vente en entier ou en partie. Les Parcs nationaux et les réserves de faune peuvent être établis sous les auspices de la Direction de la Faune et des Aires Protégées (DFAP), du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF), qui est aussi responsable de la conservation de la biodiversité nationale en général.

Internationale

- CMS, 1983
- CBD, 1994
- ACCNNR, 1968
- WHC, 1982. (la Réserve du Dja, avec Gorilla g.gorilla présent, est un site du Patrimoine Mondial, et aussi un site MAB de l'UNESCO,).
- CITES, 1981
- Déclaration de Yaoundé, 1999

2. Actions de conservation

- Zones protégées importantes pour le Gorille de plaine occidentale :

• **Réserve de faune de Dja/Réserve de Biosphère** : le complexe du Dja est composé de la Réserve de la biosphère du Dja (5.260km²) et de la mosaïque de concessions forestières, de forêts communautaires, de zones agro-forestières et même d'une concession minière qui l'entoure. Ce site, zones protégées et non protégées comprises, abrite des populations significatives de chimpanzés, de gorilles, d'éléphants de forêt et de léopards. On y enregistre également des densités élevées d'espèces indicatrices comme les mangabeys, les colobes et le céphalophe à dos jaune. La pression de chasse est élevée, tant pour le commerce de viande de brousse ou pour la chasse de subsistance. Une palette de mesures de conservation participatives ont été mises en place à l'intérieur et autour de la réserve de Biosphère de Dja, centrée sur l'utilisation forestière communautaire, le renforcement des capacités de la société civile et l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris l'exploitation forestière commerciale. En 2003, un plan de gestion pour la réserve de biosphère de Dja a été développé et approuvé, qui met l'accent sur l'implication des acteurs locaux et qui vise à mettre à profit et en synergie activités passées et présentes de conservation.

• **PN et Réserve de faune de Boumba-Bek-Nki** : sur une superficie de plus de 8.000km², les parcs nationaux proposés de Boumba-Bek et de Nki contiennent le plus grand bloc continu de forêt protégée au Cameroun. Le site est caractérisé par un habitat intact de forêt humide de plaine qui abrite des populations importantes de grands mammifères, y compris d'éléphants de forêt, de gorilles et de chimpanzés. Son isolement relatif par rapport aux campements humains traditionnels a jusqu'à présent permis de maintenir un certain degré de protection pour les populations de faune sauvage. Cependant, ce site est aujourd'hui entouré de concessions forestières industrielles. L'existence d'une exploitation de minerai et d'une route nationale à la périphérie nord représente une menace importante pour les populations de grands singes et d'autres espèces de faune, due à l'augmentation de la chasse commerciale et des empiétements par l'homme.

• **Sanctuaire de Gorille de Mengamé** : ce sanctuaire de Mengamé se trouve à la frontière sud entre le Cameroun et le Gabon et couvre une superficie d'environ 1.200km². Au nord, le sanctuaire est entouré de forêts à usages multiples, y compris des concessions forestières industrielles, et de réserves forestières partiellement protégées. Des inventaires récents permettent de supposer la présence de populations significatives de grands singes, en particulier de gorilles.

- PN de **Lobéké**
- PN de **Campo-Ma'an**

Plusieurs de ces AP sont situées sur ou sont près des frontières nationales : ce qui peut signifier un risque pour la conservation des gorilles si un conflit frontalier se produisait ou de braconnage transfrontalier, mais représente aussi une opportunité de coopération entre pays voisins.

Projets/actions actuels ayant des implications directes ou indirectes pour la conservation des gorilles:

1. ECOFAC, programme de conservation financé par l'Union Européenne, a été actif dans la Réserve de faune de Dja depuis le début des années 90.
2. WCS est impliqué au Cameroun depuis 1998, en particulier dans un programme de contrôle du transport illégal de viande de brousse.
3. L'institut de Jane Goodall (JGI) a établi un programme de recherche de faune, basé sur les communautés locales dans le sanctuaire de gorille de Mengamé.
4. Global Witness sur la question de la coupe illégale.
5. Un certain nombre d'organisations internationales impliquées dans des activités de recherches et d'éducation, Living Earth, Bristol Zoo (avec financement de GRASP), FFI, WWF, la Société Zoologique d'Anvers,...
6. Projet viande de brousse, fait participer des chasseurs à la protection de la faune au Cameroun oriental.
7. Un certain nombre de programmes de sensibilisation sont menés par des O.N.G. nationales et internationales, et l'éducation du public est une composante de la plupart des projets de conservation en cours et en développement.
8. Le Centre de Faune de Limbé est un centre de réadaptation pour les grands singes captifs, y compris des gorilles de plaine occidentaux et le seul spécimen captif au monde de gorille de Cross River, et d'autres espèces.
9. Le Parc National de Mefou possède des enclos forestiers pour primates captifs, y compris des gorilles de plaine occidentaux, et est soutenu par le Cameroon Wildlife Aid Fund.
10. Programmes de gestion participative dans le complexe Boumba-Bek-Nki, au travers d'un financement GEF.
11. Projet MINFOF/WCS pour la protection des gorilles dans la Forêt de Deng Deng, financé par AFD/Cameroun.

Initiatives internationales existantes ayant des implications directes ou indirectes pour la conservation de gorilles :

En 1999 la déclaration de Yaoundé, signée par le Cameroun, RCA, Congo, Tchad, Guinée équatoriale et le Gabon, prévoyait de créer de nouvelles aires protégées frontalières dans le bassin du Congo. Plus tard, la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Humides d'Afrique Central (CEFDHAC), coordonné par IUCN à Yaoundé, a été retenue pour conduire un processus intergouvernemental basé sur la déclaration de Yaoundé. Cette initiative inclut :

- L'approbation du réseau de 7300km² d'Aires Protégées de la "Trinationale de la Sangha"
- La création de 2 nouveau Parc Nationaux au Cameroun, l'un d'entre eux est un site important pour le gorille de plaine occidental : le PN de Campo Ma'an.
- La nouvelle initiative Centre Africaine de World Heritage Forest
- Le Projet du Bassin du Congo
- Le partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
- En 2005 le président du Cameroun signait le Traité sur la Commission des Forêts d'Afrique Centrale lors du sommet des Chefs d'états de Brazzaville, Congo, et adoptait le Plan de Convergence.
- Approbation du Réseau des Aires Protégées.
- En 2005 également, le Cameroun signait la déclaration de Kinshasa sur les Grands Singes et acceptait la présidence du Conseil de GRASP.

3. Actions prioritaires

Les priorités immédiates pour la conservation de gorilles sont :

a. Sur le plan national :

- Trois secteurs ont été identifiés par le Ministère des Forêts et de la Faune comme prioritaires pour la protection de la forêt sempervirente Congolaise de l'extrême sud-est du Cameroun : le PN et la réserve de faune de Boumba-Bek, les PN de Lobéké et de Nki. Une meilleure délimitation des limites des AP existantes aiderait à lutter contre les coupes illégales de bois.
- Améliorer la recherche et la surveillance coordonnée sur la distribution et les effectifs de gorilles dans l'ensemble du Cameroun.
- De grandes campagnes d'information et de sensibilisation sont nécessaires pour informer les Camerounais du statut de conservation en danger des gorilles et pour attirer leur attention sur les lois de protection de la faune.

b. Actions prioritaires à entreprendre dans les sites prioritaires exceptionnels pour Gorilla g. gorilla au Cameroun: pour chaque site, les actions requises, les associés potentiels, le calendrier et les fonds nécessaires ont été identifiés lors de l'atelier de Brazzaville en 2005 . Les sites identifiés sont les suivants:

- La réserve de biosphère de Dja et les forêts environnantes, actions prioritaires:

- Établir et maintenir une gestion de base des infrastructures du complexe de conservation de Dja.
- Recruter, former et assurer le fonctionnement de 50 écogardes supplémentaires chargés de l'application des lois sur le terrain.
- Réactiver et maintenir des zones de recherches permanentes sur les grands singes dans tout le secteur.
- Établir un programme de surveillance et de suivi des grands singes à travers tout le complexe.
- Établir un programme de surveillance des maladies et une structure de réponses rapides en particulier pour les grands singes (avec comme point d'attention particulière Ebola et l'anthrax).
- Établir des activités sur la biodiversité basées sur les communautés locales notamment pour soutenir l'habitué des singes et l'écotourisme.

- Complexe de conservation de Boumba Bek – Nki, actions prioritaires pour les PN en cours de désignation de Boumba Bek et Nki:

- Finaliser les plans de gestion des deux parcs nationaux.
- Établir et mettre en place un programme efficace d'application de la loi, comprenant le recrutement et la formation de 100 écogardes et de patrouilles transfrontalières avec le parc national d'Odzala.
- Maintenir un programme annuel de bio-surveillance des singes.
- Établir un programme de surveillance médicale spécifiquement pour les grands singes en raison de la proximité géographique de manifestations récentes d'Ebola.
- Établir, lors du développement du plan de gestion, d'un cadre de collaboration entre tous les utilisateurs pour appuyer la conservation des grands singes.

- Le complexe de la Trinationale de la Sangha, qui inclut le PN de Lobéké au Cameroun (voir actions prioritaires internationales).

- Sanctuaire (en cours de désignation) de Gorille de Mengamé, actions prioritaires:

- Finaliser le plan de gestion du sanctuaire de gorille.
- Établir et mettre en place un programme efficace d'application des lois et de sensibilisation des communautés locales, comprenant le recrutement et la formation de 30 écogardes ainsi que l'initialisation d'activités transfrontalières de conservation.
- Développer et soutenir une stratégie de mitigation des conflits entre grands singes et hommes.
- Mettre en application un programme de bio surveillance (donné la proximité géographique des manifestations passées d'Ebola).
- Maintenir un programme de suivi biologique et renforcer la base de données surveillance

- Développer une stratégie de mobilisation des communautés locales pour appuyer la conservation des grands singes.

- **Le complexe de conservation Campo-Ma'an – Rio Campo**, entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale comprend la Réserve de Rio Campo (335km²) en Guinée équatoriale et le Parc national adjacent de Campo Ma'an (2.640km²) au Cameroun. Ce site se trouve dans la zone de forêt côtière atlantique et contient une biodiversité remarquable, y compris des populations importantes de gorilles, de chimpanzés et de mandrills, ainsi qu'une riche diversité floristique avec plusieurs espèces endémiques.

c. Coopération internationale/transfrontalière :

Il est nécessaire de renforcer les initiatives et les accords transfrontaliers existants, en particulier :

- La **Trinationale de la Sangha**, avec la RCA et le Congo

La Trinationale de la Sangha est non seulement une zone importante pour la faune au niveau régional et global, mais elle a aussi un grand potentiel pour évaluer et augmenter l'efficacité d'une approche transfrontalières et collaborative en matière de conservation en Afrique équatoriale occidentale.

- Développer un système de surveillance épidémiologique et une structure capable de répondre rapidement à l'apparition de maladies, spécifiquement Ebola.
- Améliorer les structures juridiques et l'application de la loi dans les secteurs protégés et les concessions, en augmentant les systèmes de surveillance, et la promotion des lois de protection de la faune dans les concessions de coupe.
- Normaliser les protocoles pour la formation et l'exécution des programmes de bio surveillance pour les populations de grands singes.
- Développer et favoriser des structures nationales et transfrontalières pour l'écotourisme des gorilles des parcs nationaux de Nouabalé-Ndoki, de Dzanga et de Lobéké.

- **Le Complexe de conservation de Campo Maan- Rio Campo**, partagé avec la Guinée Equatoriale

- Mettre en oeuvre un programme d'application de loi et de surveillance des maladies ; comprenant le recrutement et la formation de 50 écogardes.
- Établir et maintenir l'infrastructure de base pour la gestion de Rio Campo.
- Établir et maintenir un programme de bio surveillance des gorilles.
- Explorer le potentiel d'écotourisme - conduire une étude de faisabilité en tenant compte de l'option d'observer les gorilles.
- Développer et soutenir une plate-forme de collaboration entre les divers utilisateurs en ce qui concerne l'exploitation forestière.

4. République Centrafricaine

La République Centrafricaine se situe à la limite nord-est de l'aire du gorille de plaine occidentale. Les gorilles sont limités aux forêts du sud-ouest du pays : ils se rencontrent dans les secteurs de Dzanga et de Ndoki du PN de Dzanga-Ndoki (2.333km²), dans la forêt de Dzanga-Sangha (3.359km²), et dans la forêt de Ngotto qui est un PN proposé.

1 Législation

Nationale

Le ministère de l'environnement, des eaux, des forêts, de la chasse et de la pêche est responsable de la conservation de la faune et de son utilisation en RCA. Celles-ci sont régies par l'Ordonnance n°

84.045 (1984) et la loi n°90.003 (1990). Les grands singes sont listés en catégorie A, c'est-à-dire qu'ils sont complètement protégés.

Il y a trois principales catégories d'Aires Protégées en RCA : Réserve Naturelle stricte (1) ; Parcs Nationaux (5) ; Réserves de Faune (8) ; Réserve Spéciale (1), réserve privée (1).

Internationale :

- CBD, 1995
- WHC, 1980
- ACCNNR en 1969
- CITES en 1980

2. Actions de conservation

Zones protégées importantes pour le Gorille de plaine occidentale :

- Le PN de Dzanga-Ndoki, dans les secteurs de Dzanga et de Ndoki, et à proximité dans la Réserve forestière spéciale de la forêt de Dzanga-Sangha.
- La forêt de Ngotto,
- le PN proposé de Mbaéré-Bodingué.

Projets/actions actuels ayant des implications directes/ indirectes pour la conservation des gorilles:

1. Plusieurs ONG. Internationales ont soutenu des projets de conservation dans Dzanga-Ndoki et la Réserve spéciale de Dzangha-Sangha, notamment le WWF, le WCS, et des organisations internationales tels que la banque mondiale et la GTZ.
2. ECOFAC, un programme de conservation placé sous l'égide de l'EU, a soutenu l'administration de la forêt de Ngotto jusqu'en 2003

Initiatives internationales existantes ayant des implications directes ou potentielles pour la conservation de gorilles :

La RCA collabore avec le Cameroun et le Congo dans la gestion de la réserve tri frontalière « La Trinationale de la Sangha" (TNS), dans laquelle le PN de Dzangha-Ndoki de RCA est contigu au PN du lac Lobéké du Cameroun et le PN de Nouabalé-Ndoki du Congo. L'accord signé en 2000 a permis la formation de patrouilles communes de rangers et des échanges d'information.

3. Actions prioritaires :

a. Sur le plan national :

- Améliorer l'application des lois : Contrôle de la chasse et du commerce de la viande de brousse.
- Recherche sur le virus Ebola au niveau national et international.
- Engagement politique et mécanismes de financement soutenables sur le long terme
- Accroître les capacités administratives.
- Améliorer l'information sur les effectifs et sur la distribution des populations de gorilles
- Campagnes d'information et d'éducation à grande échelle.
- La région de Mbaéré-Bodingué, dans la forêt de Ngotto, doit recevoir le statut de parc national.
- Un couloir reliant Mbaéré-Bodingué et Dzanga-Ndoki doit être négocié avec les compagnies d'exploitation forestière.

b. Actions prioritaires à entreprendre dans les sites prioritaires exceptionnels pour Gorilla g. gorilla en République Centrafricaine: pour chaque site, les actions requises, les associés potentiels, le calendrier et les fonds nécessaires ont été identifiés lors de l'atelier de Brazzaville en 2005 . Les sites identifiés sont les suivants:

- La Trinationale de la Sangha, dont le PN de Dzanga-Ndoki et la SR de Dzanga-Sangha en RCA font parties (voir les actions transfrontalières internationales).

c. Coopération internationale/transfrontalière :

Il existe un besoin réel de favoriser la gestion transfrontalière des gorilles et d'encore renforcer les accords et les initiatives transfrontalières existants, en particulier :

- La Trinationale de la Sangha

La Trinationale de la Sangha est non seulement une zone importante pour la faune au niveau régional et global, mais elle offre aussi un grand potentiel pour l'évaluation et l'augmentation de l'efficacité des approches de collaboration transfrontalières en matière de conservation en Afrique équatoriale occidentale.

- Développer un système de surveillance épidémiologique et une structure de réponse rapide en cas d'apparition de maladies, spécifiquement Ebola.
- Améliorer les structures juridiques et l'application des lois dans les secteurs protégés et les concessions forestières, y compris augmenter leur capacités administratives, les systèmes de surveillance, et promouvoir le respect des lois de protection de la faune dans les concessions forestières.
- Normaliser les protocoles pour la formation et la mise en place des programmes de bio-surveillance des grandes populations de singe.
- Développer et favoriser les structures nationales et transfrontalières pour un écotourisme de vision des gorilles dans les parcs nationaux de Nouabalé-Ndoki, Dzanga et Lobéké.

5. Guinée Equatoriale

Un des plus petits pays d'Afrique (28052 km²), la République de Guinée Equatoriale est composée de deux parties : les îles de Bioko (2017 km²) et d'Annobon (17 km²), et la partie continentale ou Rio Muni (26017 km²), bordant le golfe du Biafra, entre le Cameroun et le Gabon. Actuellement le troisième plus grand producteur de pétrole d'Afrique, la Guinée équatoriale présente aujourd'hui l'économie avec la plus forte croissance au monde.

Le gorille de plaine occidental est présent dans certaines zones forestières de la partie continentale du pays, au Rio Muni.

1. Législation

Nationale

La loi sur les aires protégées de Guinée Equatoriale existe depuis 2000 (4/2000), et le nombre d'Aires Protégées a augmenté jusqu'à un total de 13, dont 10 sont situées au Rio Muni (partie continentale) : 2 Parcs Nationaux (Monte Allen et Los Altos de Nsork); 5 Réserves Naturelles; 1 réserve scientifique et 2 monuments naturels. La conservation de la biodiversité est gérée par deux Ministères, le Ministère de l'Agriculture et des Forêts, et le Ministère de la Pêche et de l'Environnement. Ils sont appuyés par des institutions techniques nationales, comme l'*Instituto Nacional de Desarrollo Forestal y Gestion del Sistema de Areas Protegidas* (INDEFOR), et l'institut National pour la conservation de la biodiversité (INCOMA). Un décret interdisant la capture, le commerce et la consommation de la viande de primate a été promulgué récemment (Décret 72/2007).

Le secteur forestier est géré sur base de la loi n°1/1997 et son règlement d'application (décret 97/1997). Ces deux instruments constituent le socle de la réglementation sur les espaces naturels. Il existe également d'autres instruments annexes importants liés à la gestion durable des forêts, notamment le décret 61 :2007, sur l'exploitation du bois ; et le décret 76/1999, sur l'annulation des contrats de concessions forestières.

IMPORTANT :

Depuis 2002, le Gouvernement de la Guinée Equatoriale ne donne plus de nouveaux contrats d'exploitation forestière, principale cause de dégradation des habitats naturels de Guinée Equatoriale. Par ailleurs, le décret 61/2007 interdisant l'exploitation des grumes, a provoqué une baisse drastique de la production de bois en 2008. Les priorités actuelles du gouvernement sont liés à la valorisation des ressources naturelles.

Internationale :

- CITES, 1992
- CBD, 1994
- CCD, 1997
- Protocole de Kyoto, 2000
- RAMSAR, 2003
- Patrimoine Mondial , 2003
- COMIFAC, 2005

2. Actions de conservation

Zones protégées d'importance pour le Gorille de plaine occidentale :

- Le Parc National de Monte Allen, un parc de 2000 km² constitué en grande partie de forêts secondaires tropicales denses (exploitée sélectivement dans le passé) est l'AP la plus efficacement protégée du pays. Le Gorille est le symbole de ce Parc.
- Le Parc National des Altos de Nsork, de 4000 km². Un vaste programme d'inventaires et d'études est en cours, avec l'appui de CI (Conservation International) et l'ONG ANDEGE. C'est une zone caractérisée par une forte présence de grands mammifères (éléphants, primates dont gorilles).

Projets/actions actuels ayant des implications directes ou indirectes sur la conservation des gorilles :

Le programme de conservation ECOFAC, sous l'égide de l'Union Européenne, a été actif en Guinée Equatoriale depuis 1992. ECOFAC a soutenu la gestion du PN Monte Allen. ZSL et l'Imperial

College de Londres ont lancé en 2002 un projet visant à rendre « soutenable » la chasse de viande de brousse au Rio Muni, en conjonction avec ECOFAC, INDEFOR, et Conservation International

Le Durrell Wildlife Conservation Trust de Jersey et l'unité de recherche sur la faune sauvage de l'université d'Oxford ont également mené une étude sur la viande de brousse en 2003-2004.

3. Actions prioritaires :

Les priorités immédiates pour la conservation des gorilles sont :

a. Sur le plan national :

- Encourager le respect des lois dans et autour des Aires Protégées.
- L'exploitation forestière doit être rendue compatible avec la conservation de la biodiversité.
- La restauration d'habitats est nécessaire dans les zones tampons autour des AP.
- L'augmentation de la capacité d'action du personnel des AP est essentielle.
- Une recherche à long terme et une surveillance de la distribution et des effectifs de gorilles à travers tout le Rio Muni est nécessaire pour réévaluer la situation ;
- Des campagnes d'information et d'éducation à grande échelle doivent informer les gens du statut de menace des gorilles et attirer leur attention sur les lois de protection de la faune.
- Sensibilisation des populations et des autorités sur les conséquences de la chasse commerciale sur les primates et la faune en général.

c. Coopération internationale/transfrontalière :

- Favoriser une gestion transfrontalière des populations de gorilles
- Renforcement des initiatives et accords transfrontaliers existants, en particulier :

- Le Complexe de conservation de Campo Maan- Rio Campo, partagé avec le Cameroun

- Mettre en œuvre un programme d'application de loi et de surveillance des maladies comprenant le recrutement et la formation de 50 écogardes.
- Établir et maintenir l'infrastructure de base pour la gestion de Rio Campo
- Établir et maintenir un programme de surveillance des gorilles.
- Explorer le potentiel d'écotourisme - conduire une étude de faisabilité en tenant compte du potentiel d'observation des gorilles comme activité touristique.
- Développer et soutenir une plate-forme de collaboration entre les divers utilisateurs en ce qui concerne l'exploitation et la gestion forestière.

6. Angola

Le gorille de plaine occidentale se rencontre en Angola uniquement dans la province de Cabinda au nord de l'embouchure du fleuve Congo. Ces habitats y sont contigus avec ceux de la République du Congo et du sud-ouest de la République Démocratique du Congo, à la limite méridionale de la forêt tropicale humide et à la limite sud-ouest de distribution des gorilles. Il n'y a pas de chiffre définitif sur la population. Les gorilles sont rarement observés depuis les années 1970, (Caldecott et Miles, 2005), et probablement en déclin, mais il n'y a pas d'inventaire récent.

1. Législation

Nationale

Existante (Article 24 dans la Constitution nationale ; Décret n°40040 de 1955 ; Loi 5/98 "loi fondamentale sur l'environnement"); la responsabilité légale de la conservation de la biodiversité et des aires protégées dépend du ministère des affaires urbaines et de l'environnement, mais en pratique l'Institut de Développement de la Sylviculture (IFD) reste globalement en charge du secteur forestier, et avec la Direction Nationale de l'Agriculture et des Forêts (DNAF) il partage la responsabilité par rapport à la formulation et les conseils à la politique. Les seules aires protégées de Cabinda sont des Réserves Forestières, dont l'objectif est surtout de réglementer l'exploitation des ressources en bois.

Internationale :

- CMS, 2006
- CBD, 1998, rapport national en préparation, stratégie nationale et plan d'action biodiversité adopté en 2006
- WHC ou Convention du Patrimoine Mondial (1991)
- ACCNNR, 1976

N'est pas encore partie de
CITES (en cours)
Ramsar (en cours)

2. Actions de conservation

Quoique le pays ait depuis longtemps un système d'Aires Protégées (depuis 1937), les guerres presque continues qui ont sévit dans le pays, d'indépendance dès le début des années 1960 et civile à partir de 1974 jusqu'en 2002 ont eu des impacts significatifs sur les Aires Protégées (AP) angolaises et sur les efforts de conservation, en particulier sur les populations de grands mammifères, même dans les grandes AP (Huntley et Matos, 1994). Beaucoup d'AP manquent de surveillants; on observe régulièrement à l'intérieur des AP du braconnage, de la coupe et de l'exploitation de bois, l'installation de hameaux ou de villages et des mises en culture.

Zones protégées d'importance pour la conservation du gorille :

La forêt de Mayombe dans l'enclave de Cabinda est critique pour la conservation des gorilles en Angola et globalement, en pratique pourtant elle n'est pas protégée.

Projets/actions actuels ayant des implications directes ou indirectes pour la conservation des gorilles (Ron, 2004):

1. Développement d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour la biodiversité par le PNUD et le ministère des affaires urbaines et de l'environnement. Ces travaux, financés par le GEF, ont débuté fin 2004 et ont été adoptés en 2006. Les résultats sont l'identification des informations sur le statut de la biodiversité et des actions prioritaires pour assurer la conservation de la biodiversité et son utilisation durable.
2. Amélioration de la planification environnementale et de la conservation de la diversité biologique en Angola (ANG/02/005) : projet du PNUD financé par le NORAD. Ce projet a pour objectifs de renforcer la capacité nationale à protéger et à contrôler les ressources biologiques naturelles, particulièrement dans la planification, la surveillance, l'évaluation et le compte-rendu de l'état de l'environnement national ainsi que la mise en place des conventions internationales. Mise en application 2002-2004.
3. Suite à ce projet du PNUD/NORAD, le gouvernement provincial de Cabinda a recruté un consultant international et a débuté le développement des plans pour l'étude et la conservation de la forêt de

Mayombe et de ses populations de singe. La proposition inclut la désignation d'une nouvelle AP et un sanctuaire séparé pour la réhabilitation de la faune orpheline, y compris gorilles et chimpanzés. Une force d'action régionale a été proposée pour assurer une protection conjointe de la forêt de Mayombe par les 3 pays (Angola, RDC et Congo). Cette initiative n'a pas été prolongée après 2005, mais a maintenant été reprise avec l'assistance de l'UNESCO et de GRASP. Une ONG provinciale, Gremio ABC, est un partenaire important pour les efforts de conservation dans la province de Cabinda.

4. Une consultation des communautés résidentes et un programme de sensibilisation ont eu lieu en 2000-2005.

5. Développement en 2003-2004, avec les forces armées basées dans la forêt de Mayombe, de clubs volontaires d'« Amis de la Nature ».

3. Actions prioritaires

Les priorités immédiates en matière de conservation des gorilles sont :

a. Sur le plan national :

- Augmenter la capacité pour une bonne application des lois environnementales, en particulier les règlements contre le braconnage et les coupes forestières;
- Améliorer les législations nationales et provinciales, y compris la désignation d'aires protégées.
- Développer l'éducation et la sensibilisation aux niveaux gouvernemental, des organisations non gouvernementales, et des communautés, dans toute l'enclave de Cabinda, particulièrement dans et autour de la forêt de Mayombe ;
- Recensement de la forêt de Mayombe dans l'enclave de Cabinda pour identifier les populations viables de gorilles et les connectivités entre ces populations;
- Appliquer efficacement la loi pour stopper la chasse commerciale (il y a une tradition forte de consommation de viande de singe, et le braconnage peut être lucratif par la vente de viande de brousse ou d'animaux de compagnies aux militaires ou à des réseaux illégaux à Luanda et dans des pays voisins, Congo et RDC).
- Campagne de sensibilisation en direction des soldats, de la police, des communautés locales accompagnée par des mesures pour encourager et permettre aux populations locales d'avoir des moyens d'existence soutenables;
- Continuation des processus de consultation avec les communautés locales; soutien financier et technique pour le développement de moyens d'existence soutenable alternatifs;
- Moyens de compensation pour contrer les conflits entre faune et homme;
- Sur le long terme, soutien du développement de l'éco-tourisme.

c. Coopération internationale transfrontalière :

- Favoriser une gestion transfrontalière des populations de gorilles;
- Renforcer des initiatives et des accords transfrontaliers existants, en particulier pour la zone transfrontalière de la forêt de Mayombe, entre la République du Congo, l'Angola (province de Cabinda), et la République Démocratique du Congo;
- Mettre en place un système concerté de conservation entre l'Angola, la République du Congo et la RDC pour assurer la survie des gorilles des plaines de l'Ouest dont les populations ne sont sans doute pas viables en RDC;
- Développer la collaboration et l'échange d'information transfrontalière entre les trois pays sur la situation du gorille des plaines de l'ouest;
- Développer une nouvelle initiative de conservation transfrontalière, en réponse à la contrebande de faune et de bois.

Une proposition a été développée par le PNUD, et devrait être poursuivie. Cette proposition suggère notamment de :

- Mener des inventaires sur les populations de gorilles dans la forêt de Mayombe à Cabinda, en RDC, et en République du Congo, de manière à rassembler des données de comptages de gorilles, du statut de l'habitat ainsi que la collection de matériel génétique.
- Former les participants appartenants aux communautés locales ainsi que le personnel de recherche, aux méthodologies de recensement et à la mise œuvre des lois par les communautés.
- Conduire des enquêtes socio-économiques sur le commerce et le marché de la viande de brousse, la pression de la chasse et les attitudes locales vis-à-vis de la conservation de la forêt de Mayombe.

7. République Démocratique du Congo (RDC)

Le gorille de plaine occidental était considéré comme éteint dans son ancienne aire de répartition dans le Mayombe à l'extrême ouest de la RDC, au nord du fleuve Congo. On pensait qu'il s'était éteint suite à l'effet combiné des pertes et fragmentation d'habitats, et du braconnage. Cependant des observations et informations récentes suggèrent qu'une petite population de gorille de plaine occidental survit dans l'ouest de la RDC (Province du Bas-Congo) et que ces gorilles migrent de manière saisonnière en traversant les frontières entre la RDC, l'Angola (Cabinda) et le Congo Brazzaville.

La forêt du Mayombe, partagée entre le Congo, l'Angola et la RDC, forme la limite sud-ouest de la forêt tropicale humide du bassin congolais et correspond à la limite géographique de plusieurs espèces vivant dans cette forêt, y compris le gorille de plaine occidental. Une initiative transfrontalière pour la conservation de la forêt de Mayombe se focalise sur son secteur méridional, entre la RDC, l'Angola, et la République du Congo. Cette zone comprend les réserves de biosphère de Dimoneka en République du Congo et de Luki en RDC. Malgré le peu ou l'absence d'efforts de protection de ces réserves, associés à une forte densité de population humaine, aux activités illégales d'exploitation et à des décennies d'instabilité politiques et économiques non encore résolues, des rapports locaux suggèrent que des populations significatives de singe, en particulier de chimpanzés, pourraient y subsister. Des mesures de conservation basées sur les communautés locales ont cherché à obtenir le soutien pour la création d'une zone (protégée) de 2.000 km² dans la forêt du Mayombe dans l'enclave de Cabinda, en Angola. Les informations sur le statut des grands singes dans la forêt du Mayombe restent rares, et les efforts de suivis nécessaires ont été entravés par l'instabilité civile.

Les suivis sur les singes dans cette région transfrontalière pourraient également confirmer l'existence et le statut des gorilles de plaines en RDC et permettre un appui politique aux efforts transfrontaliers de conservation dans ces trois pays.

1. Législation

Nationale

Le Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme est en charge de la conservation de la nature au niveau du gouvernement. L'Ordonnance-Loi 69.041 sur la conservation de la nature de 1969 définit les parcs nationaux. La loi 82.002, 1982, définit des réserves de faunes et les réserves de chasse et liste les espèces pour lesquelles la chasse et la capture sont interdits.

Il y a 4 catégories principales d'Aires Protégées en RDC : parcs nationaux (9) ; réserves de chasse (1) ; réserves forestières (7) ; réserves de faunes (2).

L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) contrôle l'ensemble de ces zones.

Un Code Forestier a été établi en 2003, selon lequel l'état possède toutes les forêts et définit les utilisations de celles-ci. Les mécanismes légaux et le système de zonage doivent encore suivre. Cela pose problème en ce qui concerne la reconnaissance du droit des personnes sur la forêt ; et il y a eu peu de consultation de la société civile quant à la formulation de ce code (Caldecott and Miles, 2005). Les taxes pour l'exploitation de la forêt sont très bas, 0.06 \$ US/ha.

Internationale :

- CMS, 1990
- CBD, 1994
- WHC, 1974
- ACCNNR, 1976
- CITES, 1976

- Traité COMIFAC, 2005
- Déclaration de Kinshasa, 2005

3. Les besoins et actions prioritaires recommandées :

Les priorités importantes et immédiates pour la conservation de gorilles sont :

Coopération internationale/transfrontalière :

- Favoriser une gestion transfrontalière des populations de gorilles
- Renforcer les initiatives et les accords transfrontaliers existants, pour la forêt de Mayombe, entre la République du Congo, l'Angola (province de Cabinda), et la République Démocratique du Congo
- Mettre en place un système concerté de conservation entre l'Angola, la République du Congo et la RDC pour assurer la survie des gorilles de plaine occidentaux qui pourraient avoir atteint des effectifs non-viables en RDC;
- Développer la collaboration et l'échange d'information transfrontalière entre les trois pays sur la situation du gorille de plaine occidental
- Planification et gestion communes intégrées pour la conservation des populations transfrontalières de gorilles entre Dimonika, Konkouati, et les réserves et corridors à créer dans le Bas Congo.
- Développement d'une nouvelle initiative de conservation transfrontalière, en réponse à la contrebande de faune et de bois. Une proposition a été développée par le PNUD, et devrait être poursuivie. Cette proposition suggère notamment de :
 - Mener des inventaires sur les populations de gorilles dans la forêt de Mayombe dans la province de Cabinda, en RDC, et en République du Congo, de manière à rassembler des données sur les effectifs de gorilles, sur la situation de l'habitat ainsi que pour collecter du matériel génétique.
 - Former les participants des communautés locales ainsi que le personnel de recherche aux méthodologies de recensement et à une meilleure application des lois de protection de la faune par les communautés.
 - Conduire des enquêtes socio-économiques sur le commerce et sur le marché de la viande de brousse, la pression de chasse et l'attitude des populations locales vis-à-vis de la conservation de la forêt de Mayombe.